Loi constitutionnelle de 1867

Jusqu'à présent, je pense bien que nous avons toujours connu la capitale du Canada comme une ville ontarienne. Je n'ai rien contre l'Ontario, je n'ai rien contre Ottawa, mais puisqu'au cours des années on a demandé continuellement au gouvernement fédéral de faire quelque chose pour l'embellissement et que l'embellissement devait déborder la ville d'Ottawa, on a continué l'expansion parlementaire du côté du Québec, dans la région de l'Outaouais, et voici qu'au-jourd'hui on dit que la région de la capitale nationale est un produit du fédéralisme canadien et reflète bon nombre des différences et des ambiguités politiques, sociales, linguistiques et culturelles familières de la société canadienne. C'est un trait typique du Canada.

En somme, c'est une question très simple. La région de la capitale nationale devrait être la capitale du Canada. Et le député de Hull a énuméré quels en seraient les avantages au cours des années à venir. Il a souligné par exemple que ce changement favoriserait la collaboration au lieu de susciter des difficultés, comme l'a prétendu l'orateur précédent. Le député de Hull est plutôt d'avis que ce changement favoriserait la collaboration entre les municipalités. Voici ce qu'il a dit à ce sujet dans son dernier discours:

Quand on a demandé la collaboration à divers gouvernements de la région, cela a toujours été difficile, et c'est pour cela que depuis des années j'ai toujours préconisé, monsieur le Président, un district fédéral pour que le gouvernement fédéral soit ici chez-lui. Mais ce n'est pas pour demain, parce qu'on sait ce qu'a donné la supposée collaboration avec les divers gouvernements non seulement de la région, mais aussi avec les gouvernements provinciaux.

Le député de Hull représente ses électeurs aussi bien sinon mieux que les autres députés. Au moment où il a présenté sa mesure, il a fait un exposé que j'ai trouvé intéressant. Il a fait valoir par exemple que, dans l'état actuel des choses, la région de la capitale est la plus gouvernée et la plus taxée du Canada. Pourquoi, monsieur le Président? Le député de Hull répond que c'est à cause de l'absence de collaboration entre les différents niveaux de gouvernement, local et provincial.

Si l'on passe en revue les objections que soulève le projet du député, deux choses attirent l'attention. D'abord, la chose n'est pas simple. C'est même extrêmement compliqué, car il est très difficile de modifier l'article 16. Je voudrais rappeler à la Chambre ce que le député ne cesse de répéter depuis des années. Voici un passage qui figure à la page 618 du hansard:

Voilà donc pourquoi je signalerai à ceux qui disent que pour amender l'article 16 il faut un processus extraordinaire qu'il s'agit simplement d'un ordre du conseil, et simplement d'ajouter le mot Hull et les municipalités environnantes des deux côtés de la rivière pour que la capitale nationale du Canada soit réellement le reflet de la vie quotidienne de tous les Canadiens, parce qu'on peut être assuré que celui qui vient de la Colombie-Britannique ou du Nouveau-Brunswick ou de l'Île-du-Prince-Édouard, n'est pas très enthousiasmé lorsqu'il vient à Ottawa, car il vient visiter une autre ville, une ville de l'Ontario.

Au moment où le député a présenté son projet, certains hommes politiques, provinciaux et fédéraux, l'on accusé de vouloir se «débarrasser» d'Ottawa. Chaque fois qu'il a défendu son projet, le député a précisé ce point de vue. Permettez que je vous cite un autre extrait du discours qu'il a fait le 20 janvier dernier à la Chambre et qui figure également à la page 618 du hansard:

... il s'agit qu'Ottawa devienne une partie de la capitale nationale au même titre que les autres municipalités faisant partie de la région de la capitale nationale. Et je suis sûr que les députés sont sensibilisés à ce problème important qu'est une capitale pour un pays comme le Canada, parce que notre pays est jeune, nous avons un drapeau depuis quelques années, une vingtaine d'années, nous avons une Constitution presque tout à fait nouvelle, fraîchement rapatriée du moins, et je suis certain que ce qui est important maintenant, c'est de se doter d'une capitale qui reflétera justement les volontés, les aspirations, le modus vivendi de tous les Canadiens.

• (1630)

C'est alors, monsieur le Président, que le député en arrive au point central de la campagne qu'il mène depuis des années au sujet de ce projet de loi. Voici ce qu'il dit ensuite:

Et cela doit se faire en terrain neutre, ça ne doit pas se faire dans une province quelconque . . .

Puis, le député de Hull (M. Isabelle) poursuit en ces termes: ... et il est incompréhensible, à mon sens, au point de vue logique, qu'une province comme l'Ontario ait deux capitales. C'est pour cela que s'il y a de la dissension, s'il y a de l'aliénation entre l'Est et l'Ouest, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de point de rencontre là où les gens pourraient se sentir chez eux, et tous Canadiens. Les gens de l'Ouest s'imaginent qu'ils viennent visiter l'Est, dans une ville de l'Ontario, et ceux de l'Est s'imaginent qu'ils s'en vont visiter l'Ouest dans la ville d'Ottawa, qui est une ville ontarienne.

Et c'est vrai, monsieur le Président. Le député de Hull a ensuite ajouté:

Alors, pour dissiper tout soupçon, pour donner une nouvelle image, un nouvel élan, pour se joindre aux nouveautés que nous avons connues depuis des années, par exemple, le drapeau et ainsi de suite, je pense bien qu'il y va là d'une fierté nationale, et que les députés devraient être sensibilisés au fait que la fierté nationale doit se refléter dans une capitale à la dimension de tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Voilà essentiellement, monsieur le Président, ce que le député propose dans ce projet de loi et ce qu'il dit depuis des années pour faire accepter son objectif. Il nous dit à tous que nous ne comprenons en général pas exactement pourquoi il propose de modifier l'article 16 de la loi constitutionnelle de 1867 en vue de faire de la région de la capitale nationale la capitale nationale du Canada. C'est un fait avéré aujourd'hui que le Parlement, que le gouvernement fédéral se sont étendus du côté québécois de l'Outaouais. La région de la capitale nationale proprement dite comprend des municipalités des deux côtés de l'Outaouais. Pourquoi ne pas en faire la capitale du Canada? Il dit aussi que ces municipalités collaborent de plus en plus entre elles. Il allègue que cette région est à l'heure actuelle, et je cite textuellement ses paroles: « . . . la région la plus surgouvernée et la plus taxée de tout le pays», et cela, en raison du manque total de collaboration entre les diverses administrations, fédérale, provinciales et municipales. Il soutient qu'il est simple de modifier l'article 16 et que le gouvernement devrait y songer; il suffirait d'un décret du conseil. Il ne prétend pas vouloir se débarrasser d'Ottawa.

Je félicite le député pour la persistance et la persévérance dont il a fait preuve au nom de sa région et de ses commettants. Je crois que, quoi qu'il arrive désormais, la proposition du député se concrétisera avant longtemps.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, avant de me lancer dans l'exposé que j'ai préparé en vue du débat de cet après-midi, je voudrais revenir brièvement sur les observations que vient de faire le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Il a dit que le Parlement s'était étendu de l'autre côté de la rivière des Outaouais, dans la ville de Hull. Le Parlement s'est étendu? Je me demande s'il sait ce qu'est le Parlement, monsieur le Président. Plus tard, dans son discours, il a dit que le gouvernement fédéral avait étendu ses activités de l'autre côté de la rivière. C'est probablement ce qu'il voulait dire. J'espère qu'il ne pensait pas que le Parlement avait subi pareille extension. Je propose donc qu'il soit permis au député de corriger sa première affirmation pour que ne figure pas au compte rendu une parole qu'il ne pensait pas sur l'extension du Parlement jusque de l'autre côté de la rivière, car, à ma connaissance, il n'en est rien.